

LE PLURILINGUISME DANS LES PROJETS EUROPEENS

Consultations citoyennes EVALUE /IDEFIE 13 octobre 2018

LE PLURILINGUISME DES EUROPEENS : UNE REPONSE (UTOPIQUE ?) AU MULTILINGUISME DE FAIT EN EUROPE

Le traité de Maastricht entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993 institue une citoyenneté européenne et pose la question de la langue/des langues commune(s) à ces nouveaux citoyens. Quelle(s) langue(s) leur sont nécessaire(s) pour permettre leur circulation, leurs échanges dans la vie des idées comme dans le travail, pour formuler leurs lois, leurs droits et leurs devoirs ?

Dans cette Europe multilingue, apparaît à Barcelone¹ en 2002 l'idée qu'il faudrait des citoyens plurilingues, c'est-à-dire capables de parler et de comprendre plusieurs langues.

Plus de quinze ans se sont écoulés depuis Barcelone et l'objectif de plurilinguisme reste fragile.

PETIT RAPPEL CHRONOLOGIQUE SUR LES 15 DERNIERES ANNEES

- 2002: **Processus de Barcelone** : améliorer la maîtrise des compétences de base, **notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge**
- 2005: **Communication de la Commission** : *Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*. Promouvoir un climat qui soit **propice à la pleine expression de toutes les langues**
- 2007-2009: Nomination d'un **commissaire européen en charge du multilinguisme**
- 2009 : Entrée en vigueur de la **Charte des droits fondamentaux de l'Union**. Respect de la diversité culturelle, religieuse linguistique ²
- 2008 - aujourd'hui : Période de crises : crise des *subprimes*, crise grecque, crise des migrations, Brexit
- 2014- 2020 : **Nouveau programme : ERASMUS +** dont l'objectif est d'accroître sensiblement la mobilité, avec deux objectifs : lien formation/marché de l'emploi et inclusion (16,5 milliards d'euros)
- 8 septembre 2017 : Discours d'E. Macron à la Pnyx : *refonder l'Europe de la culture, de la connaissance, du partage des langues*³
- 26 septembre 2017 : discours d'E. Macron à la Sorbonne : « L'Europe du multilinguisme est une chance inédite. »
- 14 novembre 2017 : **Communication de la commission** : Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture
- 22 mai 2018 : **Recommandation du Conseil** relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues⁴

¹ Cf. : *Presidency conclusions, Barcelona, 15 and 16 March 2002*, texte qui initie "le processus de Barcelone"

44. *The European Council calls for further action in this field:*

– *to introduce instruments to ensure the transparency of diplomas and qualifications (ECTS, diploma and certificate supplements, European CV) and closer cooperation with regard to university degrees in the context of the Sorbonne-Bologna-Prague process prior to the Berlin meeting in 2003; similar action should be promoted in the area of vocational training;*

– *to improve the mastery of basic skills, in particular by teaching at least two foreign languages from a very early age: establishment of a linguistic competence indicator in 2003; development of digital literacy: generalisation of an Internet and computer user's certificate for secondary school pupils;*

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/71025.pdf

²La diversité linguistique est inscrite dans l'article 22 de la [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#)

³ *Discours de la Pnyx : Je veux que dans les propositions que nous ferons, dans cette feuille de route à dix ans, nous retrouvions de l'audace, de l'ambition profonde pour que cette Europe de la culture, de la connaissance, du partage des langues soit profondément refondée.*

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1527006129608&uri=COM:2018:272:FIN>

UNE APPROCHE DES LANGUES LARGEMENT DETERMINEE PAR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Jusqu'ici, c'est essentiellement le *Conseil de l'Europe*⁵ qui a conduit la réflexion sur le multilinguisme et le plurilinguisme. Les travaux du *Conseil de l'Europe* ont abouti à la publication du *Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL)* publié en 2002, augmenté d'un volume complémentaire en 2018, dont l'approche influence très largement les ébauches de politique linguistique au niveau de l'Union européenne.

Or, dans sa vision de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation des langues, le *Conseil de l'Europe* ne se donne pas comme objectif la construction d'une citoyenneté plurilingue spécifique à l'Union européenne. Le CECRL se définit comme *un outil conçu dans l'objectif de fournir une base transparente, cohérente et aussi exhaustive que possible pour l'élaboration de programmes de langues, de lignes directrices pour les curriculums, de matériels d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que pour l'évaluation des compétences en langues étrangères. Il est utilisé dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et en d'autres continents.*⁶

Si les apports du CECRL sont indéniables, le risque est grand que la simple utilisation de cet outil en particulier pour l'évaluation des compétences linguistiques des Européens se substitue à l'élaboration d'une véritable politique linguistique et culturelle spécifique à l'Union européenne, fondée sur le développement cognitif et social liée au plurilinguisme des citoyens européens.

Force est de constater que ces dix dernières années, l'Union européenne aux prises avec diverses crises, n'a plus vraiment mis au cœur de ses priorités immédiates la question du plurilinguisme en lien avec la construction d'une identité européenne d'une part, d'une Europe de la connaissance d'autre part.

Les objectifs fixés à Barcelone en 2002 : Langue maternelle + 2 autres langues et les intentions affichées dans *Le nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme de 2005*⁷ sont passés au second plan.

Les derniers grands textes sur le sujet remontent à 2008, année de la publication conjointe des *Propositions du Groupe des Intellectuels pour le dialogue interculturel constitué à l'initiative de la Commission européenne*, présidé par Amin Maalouf⁸ et du rapport final du *High level group on multilingualism* remis au Commissaire au multilinguisme Leonard Orban⁹.

Il est à cet égard révélateur qu'il n'y ait eu un Commissariat au multilinguisme en Europe que de 2007 à 2009.

Comme si les Européens s'étaient plus ou moins faits à l'idée qu'ils n'avaient désormais d'autre choix que d'adopter la langue de la mondialisation avec les modes de pensée dont elle est le vecteur, aussi bien dans les secteurs de l'éducation que dans le monde du travail.

LANGUES ET IDENTITE EUROPEENNE

⁵ Le *Conseil de l'Europe* est une organisation internationale qui regroupe 47 membres dont un grand nombre de pays n'appartenant pas à l'Union, comme la Turquie, la Russie, l'Ukraine... dont l'objectif est de défendre les droits de l'homme, la démocratie, un droit international public.

⁶ <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>

⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A52005DC0596>

⁸ *Un défi salutaire : Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe*

https://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Education/Politiques_europeennes/NC3008147FRC_002.pdf

⁹ http://biblioteca.esec.pt/cdi/ebooks/docs/High_level_report.pdf

Depuis l'automne 2017, la notion d'Europe de la culture en lien avec le multilinguisme comme « chance inédite » refait surface dans les discours de certains dirigeants.¹⁰ Et la réflexion sur le plurilinguisme connaît un regain d'intérêt.

Les langues étant un vecteur essentiel d'identité et de culture, comment concilier chez les porteurs du passeport européen identité première et identité européenne ? Quelles compétences linguistiques et culturelles chaque porteur du passeport européen doit-il développer pour accéder à des connaissances complexes, en produire et en transmettre, pour se construire comme citoyen européen capable de participer activement au débat démocratique au niveau régional, national, européen sans se sentir démuné face à l'écrasante domination d'une langue et d'un mode de pensée ?¹¹

Les réponses à ces questions sont loin d'être stabilisées.

LE DANGER D'UN PLURILINGUISME MINIMAL QUI PLAFONNE LES COMPETENCES

Avec l'urgence de doter les apprenants d'une formation minimale en anglais pour augmenter l'employabilité, les politiques européennes ont été conduites à soutenir plus mollement les langues maternelles non enseignées toujours plus nombreuses en Europe ainsi que les LV2 autres que l'anglais. Le français LV2 a régressé en Espagne et en Italie, l'allemand autrefois souvent LV1 en France est souvent devenu une LV2, de nombreux pays de l'Union ont renoncé à rendre obligatoire l'enseignement de deux langues étrangères dans le secondaire.

Un certain laisser-faire linguistique associé à une mondialisation rampante a abouti à une homogénéisation linguistique de surface, la main invisible du marché imposant l'anglais comme lingua franca non seulement dans la plupart des secteurs professionnels (ce qui paraît plus ou moins inévitable) mais aussi dans les secteurs scolaires et universitaires (ce qui vaut d'être mis en débat)¹². Le risque est grand aujourd'hui que chez les apprenants une maîtrise minimale de l'anglais Lingua Franca ELF ne se substitue à la recherche d'une véritable maîtrise de l'anglais langue étrangère EFL.

Les textes internes à l'Union européenne sont de plus en plus conçus en anglais avant d'être traduits dans les autres langues, ce qui n'est plus toujours le cas. Ils ne correspondent qu'imparfaitement à la façon de penser et d'argumenter des Européens non anglophones de naissance. Les Européens qui sont les moins familiers des concepts et des référents culturels anglo-saxons se sentent plus ou moins exclus et s'exposent dangereusement aux sirènes nationalistes ou sécessionnistes qui chantent dans leur langue nationale.

Le plurilinguisme souhaité à Barcelone pour les jeunes européens se limite aujourd'hui le plus souvent à un plurilinguisme minimal : langue maternelle + anglais comme langue de communication (en général au niveau « d'utilisateur indépendant » du CECRL).

Or s'il est admis que le niveau « utilisateur indépendant » du CECRL convient assez souvent dans le monde du travail, il reste insuffisant pour accéder à des compétences universitaires de haut niveau, développer un esprit critique, se construire une identité européenne plurielle.

Il est essentiel que la Commission, les Etats membres et nous-mêmes électeurs du prochain Parlement européen remettions la question du plurilinguisme au cœur des priorités de cette Europe de la culture et de la connaissance que les dirigeants semblent appeler de leur vœux.

¹⁰ E. Macron, Discours de la Sorbonne, 26 septembre 2017

Mais je veux surtout vous faire toucher du doigt que vos générations ont à conjuguer cette Europe en plusieurs langues ! L'Europe du multilinguisme est une chance inédite. L'Europe, ça n'est pas une homogénéité dans laquelle chacune et chacun devraient se dissoudre. Cette sophistication européenne, c'est cette capacité à penser les fragments d'Europe sans lesquels l'Europe n'est jamais tout à fait elle-même. Mais c'est ce qui fait que partout, quand un Européen voyage, il est un peu plus qu'un Français, qu'un Grec, qu'un Allemand ou qu'un Néerlandais. Il est un Européen parce qu'il a déjà en lui cette part d'universel que recèlent l'Europe et son multilinguisme.

¹¹ Voir les travaux conduits par le Conseil européen pour les langues : <http://www.celelc.org/>

¹² Voir sur ces questions le n° spécial de la Revue européenne de politique linguistique consacré à *The Englishization of European education*, volume 10 ; issue 1, Spring 2018

LES PROGRAMMES ERASMUS ET LA PROBLEMATIQUE DU PLURILINGUISME

LE PLURILINGUISME DANS LES DIFFERENTS PROGRAMMES DEPUIS 30 ANS

Sur les 30 dernières années, les programmes européens liés à l'éducation et à la formation ont toujours eu pour objectif premier de venir en soutien aux objectifs définis par la Commission. Leurs noms sont révélateurs d'une évolution dans les priorités de l'Europe au fil des ans.

1986 : **Programme Erasmus** : Vers un plurilinguisme universitaire (ERASMUS = European Action scheme for the mobility of university students)

2000-2006 : **Programme Socrates – Leonardo** qui contenait d'autres sous- programmes comme Comenius et Grundtvig : Diversification des publics cibles, extension aux scolaires, à la formation professionnelle, aux formateurs. Recherche de références culturelles européennes communes (Erasmus, Socrates, Léonard de Vinci, Comenius, etc. tous grands auteurs ou artistes européens)

2007-2013: **LLP Life long learning program**. Nouvel élargissement du programme : de l'Europe de l'éducation à l'Europe de la formation tout au long de la vie

2014-2020 : **Erasmus +** : extension à tous les publics, mobilité pour tous.

Dans le programme en cours, les objectifs de plurilinguisme, de défense de la diversité des langues, de construction d'une culture et citoyenneté européenne commune sont marginaux par rapport aux priorités de lutte contre le décrochage scolaire, d'insertion des publics les plus fragiles, d'employabilité.¹³

On note que dans *le Rapport de la Commission au parlement européen sur une évaluation à mi-parcours du programme Erasmus + (2014-2020)*, les mots plurilinguisme, multilinguisme n'apparaissent jamais. Le mot langues apparaît une seule fois.¹⁴

LES CONSTATS DES EXPERTS – EVALUATEURS DE L'AGENCE ERASMUS + EN FRANCE

¹³ Le programme Erasmus+ contribue :

- à la réalisation des objectifs de la [stratégie Europe 2020](#), y compris le grand objectif dans le domaine de l'éducation [1] et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale [2] ;
- à la réalisation des objectifs du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020), y compris les critères correspondants ;
- au développement durable des pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- à la réalisation des objectifs généraux du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) ;
- à la réalisation de l'objectif de développement de la dimension européenne dans le sport, en particulier dans les sports de masse, conformément au plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport ;
- à la promotion des valeurs européennes conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne [3].

[1] L'objectif principal dans le domaine de l'éducation consiste à abaisser le taux d'abandon scolaire précoce à moins de 10 % et à augmenter la proportion de personnes diplômées de l'enseignement supérieur à au moins 40 % d'ici 2020.

[2] Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale

[3] L'Union européenne est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

¹⁴ L'évaluation révèle que le programme Erasmus+ encourage la volonté de travailler ou d'étudier l'étranger (+ 31 %) et le développement des compétences en langues étrangères (gain de 7 % aux tests d'aptitude), qu'il influence la perception positive qu'a chacun de la valeur de l'apprentissage pour son **développement personnel et professionnel** (+ 8 %), et qu'il améliore même les taux de réussite des étudiants (+ 2 %).

La problématique des langues n'a pourtant pas disparu. Les experts – évaluateurs des candidatures Erasmus + font les constats suivants :

- un nombre particulièrement important de projets de mobilité dans le secteur scolaire vise explicitement – au moins au stade de la candidature – à renforcer les compétences en langue anglaise, chez des apprenants comme chez des formateurs.
- les candidatures à des mobilités de formation pour des enseignants de langue anglaise se multiplient. Dans les faits, elles se déroulent très souvent en école « internationale », hors des pays de langue anglaise, ce qui avalise la déconnection langue-culture et détermine à long terme la manière dont cette langue sera enseignée et perçue par les apprenants.
- la quasi-totalité des projets utilisent la langue anglaise comme langue de travail et d'échange, ce qui installe l'idée que toute mobilité ne peut se faire qu'en anglais. Les nouvelles contraintes pour les partenariats qui doivent désormais impliquer au moins 3 institutions ont pour incidence que l'anglais s'impose de fait comme lingua franca entre les participants.
- les mobilités d'étudiants s'inscrivent de plus en plus dans des parcours dits « internationaux » avec cours en anglais langue tierce dans des universités européennes non anglophones, quels que soient les domaines de spécialités concernés.

ELEMENTS D'ANALYSE ET POINTS DE VIGILANCE

L'IMPACT DE LA CRISE DE 2008

S'il est légitime que le programme *Erasmus + (2014-2020)* vienne en soutien aux objectifs de la Commission tels qu'ils ont été formulés à Strasbourg en 2012¹⁵: *Language competences for employability, mobility and growth, Rethinking education : investing in skills for better socio-economic outcomes*, il paraît dangereux de limiter les compétences en langues à leur incidence sur l'économie, de ne plus mettre l'accent sur le fait que l'éducation au plurilinguisme sous-tend aussi une vision de la culture, de la recherche et de la citoyenneté européennes¹⁶.

L'ANGLAIS SE GENERALISE COMME LANGUE DE LA MOBILITE

¹⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1423750986387&uri=CELEX%3A52012DC0669>

¹⁶ Points très clairement exprimés dans le Cadre stratégique pour le multilinguisme de 2005 :

L'Union européenne se fonde sur « l'unité dans la diversité » : diversité des cultures, des coutumes, des opinions et des langues. C'est cette diversité qui fait de l'Europe ce qu'elle est : non pas un creuset dans lequel les différences se fondent, mais une maison commune qui glorifie la diversité et où nos nombreuses langues maternelles constituent une source de richesse et la voie vers une plus grande solidarité et à la compréhension mutuelle.

La langue est l'expression la plus directe de la culture ; elle est ce qui fait de nous des êtres humains et nous donne un sentiment d'identité. L'article 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dispose que l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique. Son article 21 interdit toute discrimination fondée sur divers motifs, notamment la langue. Avec le respect de l'individu, l'ouverture aux autres cultures, la tolérance et l'acceptation des autres, le respect de la diversité linguistique constitue une valeur fondamentale de l'Union européenne. L'action de l'Union et des États membres pour défendre le multilinguisme a dès lors une incidence directe sur la vie de chaque citoyen.

Bon gré, mal gré, *Erasmus* + contribue à installer l'anglais – lingua franca comme principale langue de mobilité¹⁷ au risque de fragiliser l'objectif de véritable plurilinguisme tel que défini à Barcelone pour les participants au programme.

ATOUTS ET LIMITES DE L'ANGLAIS DE TRUCHEMENT

L'anglais, langue de truchement devient une eurolangue, distincte de l'anglais britannique comme de l'anglais américain, une langue croupion qui se parle entre locuteurs non natifs, et dont la maîtrise s'auto-plafonne au niveau dit « d'utilisateur indépendant ». Il importe de prendre conscience que ce niveau de compétences ne permet pas aux locuteurs de se faire vraiment bien comprendre par les anglophones, ni de comprendre l'implicite de leur discours, que ce soit au quotidien ou dans le domaine plus complexe de la connaissance.

Un nouveau constat apparaît : si la simple maîtrise d'un anglais de truchement constitue à l'évidence un atout dans le monde du travail peu ou moyennement qualifié, elle s'avère insuffisante pour des emplois hautement qualifiés, pour faire des études, conduire une recherche, accéder à un mode de pensée élaboré, transmettre des savoirs complexes, manager une équipe.

Une maîtrise insuffisante de la densité d'une langue quelle qu'elle soit, de son substrat culturel, des référents culturels dont elle est porteuse bride à la fois la compréhension et la réflexion. (Voir à ce sujet les conclusions du projet européen IntlUni¹⁸).

L'absence de plurilinguisme véritable, conjugué à une compétence qui reste médiocre en anglais langue tierce constitue un handicap tant pour une participation de qualité aux débats démocratiques au sein de l'Europe que pour une construction de l'Europe de la connaissance.

PLURILINGUISME DANS LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION SECONDAIRE / SUPÉRIEURE ET PLURILINGUISME DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il semblerait aujourd'hui opportun de s'interroger sur la nature du plurilinguisme visé pour les participants aux programmes de mobilité dans le champ de l'éducation (projets de mobilités des secteurs scolaires et universitaires) d'une part, et celle du plurilinguisme visé dans le champ de la formation professionnelle (training) d'autre part.

Dans le premier cas, l'objectif est – à long terme - d'amener une génération à se forger une identité et une citoyenneté plurielles, fondées sur le possible recours à plusieurs répertoires linguistico-culturels. Pour ces projets il importerait de valoriser la concordance entre la langue cible et le lieu de la mobilité, de souligner la plus-value éducative et cognitive – qu'il y a à apprendre la langue du voisin, à développer des compétences dans les langues déjà plus ou moins présentes dans l'environnement familial ou géographique, d'insister sur la nécessité de ne pas se limiter à l'anglais lingua franca et de viser très tôt l'acquisition de compétences de haut niveau en anglais britannique ou américain.

Dans le second, l'objectif est d'amener des apprentis, des travailleurs, ou des personnes en recherche d'emploi à s'adapter rapidement aux nouvelles exigences d'un marché du travail soumis à la mondialisation. L'objectif premier n'est pas la construction d'une identité plurielle mais une meilleure employabilité à court terme. Il s'agit dans ce cas d'apprécier la plus-value de la formation linguistique (le plus souvent de l'anglais de spécialité) appliquée à tel ou tel champ professionnel, là où la formation est la plus performante, éventuellement indépendamment du lieu géographique de la formation.

¹⁷ Notons que les périodes de Préparation linguistique et culturelle autrefois placées sous la responsabilité des porteurs de projets n'apparaissent plus de manière explicite dans les dossiers. Elles ne font plus que l'objet d'un encouragement et sont liées au bon vouloir des participants avec accès à des plateformes en ligne.

¹⁸ <http://intluni.eu/final-outcomes/index.html>

LE SURSAUT DE MAI 2018 : LA RECOMMANDATION DU CONSEIL RELATIVE A UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES (2 MAI 2018).

Cette Recommandation publiée à quelques mois d'élections visant à renouveler le Parlement européen est de nature à faire date dans l'histoire de la construction européenne.

Elle rappelle dans son exposé des motifs que la *langue constitue la base du développement cognitif et social d'un enfant, que les avantages des compétences multilingues influencent tous les aspects de la vie.*

UN NOUVEAU REGARD SUR LES LANGUES

Elle invite les états membres à tirer les leçons du diagnostic inquiétant établi à la suite de l'enquête européenne sur les compétences linguistiques menée en 2011¹⁹ et à infléchir leur politique linguistique sur les bases communes suivantes :

Le lien langues, cultures et identité européenne y est réaffirmé.

Le rôle vital que joue la langue dans l'apprentissage et la compréhension du contenu des matières y est rappelé, comme le lien entre bonne maîtrise de la langue académique et le développement de la connaissance.

L'accent est mis sur la nécessité de développer spécifiquement *les compétences en lecture-écriture*, en complément des compétences de communication qui semblaient prévaloir jusque-là en référence au CECRL.

La notion de *sensibilisation linguistique* apparaît, comme approche à mettre en place dans tous les systèmes éducatifs tant chez les formateurs que chez les apprenants, en association avec la reconnaissance des langues présentes en Europe mais non enseignées (langues des migrants).

Les partenariats transfrontaliers doivent être encouragés dans les cursus scolaires, comme tremplin à un véritable plurilinguisme.

Les objectifs sont revus à la hausse. Pour tous les jeunes scolarisés en Europe, l'objectif d'acquérir des compétences en plusieurs langues est renouvelé avec des niveaux visés qui vont bien au-delà d'une compétence de communication en lingua franca :

-« Utilisateur expérimenté » dans deux langues à la fin du secondaire ;

-« Utilisateur indépendant » dans la troisième langue.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LA MOBILITE DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

- *La mobilité des élèves, notamment dans le cadre d'Erasmus +, pourrait faire partie intégrante du processus d'apprentissage ;*

- *Chaque nouveau diplômé dans l'enseignement des langues pourrait avoir passé au moins six mois dans des pays où leur langue cible est parlée ;*

- *Les enseignants dans d'autres disciplines pourraient acquérir une sensibilisation linguistique et une connaissance de la didactique des langues.*

¹⁹ Seuls 4 apprenants sur 10 dans l'enseignement secondaire atteignent le niveau indépendant (capacité à tenir une conversation simple) dans leur première langue étrangère. Seuls ¼ des apprenants atteignent ce niveau en langue 2.

CONCLUSION : UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LES PROJETS DE MOBILITE EUROPEENS ET LEUR EVALUATION

Quelques propositions et pistes de réflexion :

- Insister pour que **l'objectif de plurilinguisme** revienne de manière explicite dans le prochain programme au même niveau que celui de l'inclusion et de l'employabilité. Reposer la question de **partenariats bilatéraux**.
- **Affiner l'appréciation de la pertinence** des prochains projets de mobilité en fonction des recommandations du Conseil de 2018.
- **Différencier l'objectif de plurilinguisme** dans les secteurs scolaires et universitaires de l'objectif de plurilinguisme à des fins d'employabilité à court terme.
- En aval des bacs binationaux (Abibac, Bachibac, Esabac) **encourager des cursus scolaires et universitaires bi-plurilingues « européens »** distincts des formations dites « internationales ».
- Valoriser tout projet qui se donne pour objectif d'**aller au-delà d'une compétence de base en lingua franca** et de **développer des compétences en langue anglaise de très haut niveau académique**
- Dans le sillage des réflexions conduites par le projet européen IntlUni, **interroger la plus-value pour le développement de la recherche en Europe des formations universitaires dites « internationales »** dans les universités et grandes écoles européennes.
- Généraliser dans l'enseignement, l'apprentissage, la formation, les stages en mobilité des **modules de sensibilisation linguistique**.

Annie LHERETE, agrégée d'anglais, professeur de chaire supérieure, a enseigné la langue et la littérature anglaise en classes préparatoires littéraires et scientifiques au lycée Montaigne de Bordeaux pendant de nombreuses années avant de devenir inspecteur général de l'éducation nationale (groupe des langues vivantes). Retraitée de l'éducation nationale depuis 2014, elle est aujourd'hui expert-évaluateur auprès de l'agence Erasmus + en France.